Tribute to Liège-Rome-Liège

09-16 juin 2018

Annexe NATIONAL au Règlement particulier du Liège-Rome-Liège

Approuvé par l'ASN le **: 31.05.2018**

Numéro de Visa :

TR-LRL /BRR/310518

Tout le règlement particulier du Liège-Rome-Liège 2018 est d'application, à l'exception des variantes reprises ci-dessous :

ANNEXE NATIONALE AU LIEGE-ROME-LIEGE

PROGRAMME TRIBUTE TO LIEGE-ROME-LIEGE ®

10 mai 2018: publication du règlement.

10 mai 2018: ouverture des demandes d'engagement

31 mai 2018 : clôture des engagements.

09 juin 2018
de 14:00 à 18:00;

1. Vérifications administratives :
   Radisson Blu Palace Hotel
   Place Royale, 39
   4900 SPA

2. Verifications techniques
   Spa Auto Technic - Garage Tefnin
   Rue Reine Astrid, 84
   4900 SPA

Passage des équipages suivant la convocation reçue.

16:00 : présentation des voitures et mise au parc de départ
Parc des 7 Heures - Spa ;

19:00: publication de la liste des équipages admis au départ ;

21:30 : départ Etape 1 après le départ des participants au Liège-Rome-Liège 2018

10 juin 2018
18:00 : arrivée de la première voiture fin de l'étape 1
Longchamps, salle des fêtes ;

16 juin 2018 : Etape 2

15:00 : départ étape 2 après le départ des participants au Liège-Rome-Liège 2018

Bullingen : Hotel Schröder, Losheimergraben 13, 4760 Bûllingen

18:00 : arrivée de la première voiture
Liege, Place Saint-Lambert, Espace Tivoli

21:00 : Concession Mercedes-Benz, Kalscheuer Alleur
Rue Haie Leruth, 2 - 4432 ALLEUR (BE)
Diner de remise des prix

21:00 Publication du classement provisoire ;
21:30 Publication du classement final ;

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

L'affichage officiel se fera comme suit :

09 juin 2018 : Radisson Blu Palace Hotel, Spa
Place Royale, 39 - 4900 SPA (BE)

16 juin 2018 : Concession Mercedes-Benz, Kalscheuer Alleur
Rue Haie Leruth, 2 - 4432 ALLEUR (BE)

1 - ORGANISATION

1.1 Définition

Trajectoire Evénements Automobile SPRL organise le tribute to « Liège-Rome-Liège ® » qui se déroulera les 9 et 16 juin 2018.
Une catégorie :

- **Regularity**, destinée aux amateurs de rallyes de régularité jusqu'à 50 km/h de moyenne horaire ;

Adresse du bureau permanent de l'organisation (jusqu'au 08.06.2018) : rue Les Communes, 38a, B-4840 OMBRET
administration@trajectoire.be - +32 479 204 360
www.liege-rome-liege.org

Permanence pendant la compétition :
09 juin 2018 : Radisson Blu Palace Hotel, Spa
Place Royale, 39 - 4900 SPA (BE)

16 juin 2018 : Concession Mercedes-Benz, Kalscheuer Alleur
Rue Haie Leruth, 2 - 4432 ALLEUR (BE)

Cette épreuve sera disputée conformément :

- au Code Sportif International de la FIA,
- au Code Sportif National,
- au présent règlement et à ses Additifs éventuels,
- au Code de la Route belge,

1.2 Comité d'Organisation

Promoteur du rallye et gestion hôtelière :

Trajectoire management sàrl
28, rue Grande-Duchesse Charlotte - L-9515 WILTZ
administration@trajectoire.lu | +32 479 204 360

Gestion sportive du rallye :

Trajectoire Evènements Automobiles sprl
Rue Les Communes, 38a - B-4540 OMBRET
jf.devillers@trajectoire.be | +32 474 660 144
www.liege-rome-liege.org

Directeur de la manifestation :	Jean-François DEVILLERS
Coordinateur responsable parcours :	Joseph LAMBERT
Coordinateur resp. parcours adjoint :	Eric CHAPA
Secrétaire de la compétition :	Monika LUDWIGS
Contacts concurrents :	Monika LUDWIGS

1.3 Officiels pendant l'épreuve

Directeur de la manifestation :	Eric CHAPA
Directeur adjoint à la manifestation :	Jean-François DEVILLERS
Délégué technique RACB :	Eric DELIERNEUX
Commissaire sportif :	Etienne MASSILLON
Relation avec les concurrents :	Georges DESSART
Responsable des relations presse :	Vincent FRANSSEN
Secrétaire du meeting :	Monika LUDWIGS
Chronométrage :	Tripy SA
Bureau de calcul :	José BAILLY
Médecin-chef :	Docteur Laurent GAUTHIER

1.3 Additifs

Les dispositions du présent règlement pourront être modifiées en cas de besoin.
Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée par

des additifs numérotés et datés qui feront partie intégrante du présent règlement.
Tout additif diffusé après le début des vérifications administratives doit être signé par le directeur de course et le commissaire sportif.
Ces additifs seront affichés au Secrétariat, et sur le tableau d'affichage officiel. Ils seront en outre communiqués directement aux participants, qui devront en accuser réception par émargement, à moins que cela ne soit matériellement impossible, pendant le déroulement du rallye.

1.4 Application et Interprétation du Règlement

Le directeur de course est chargé de l'application du présent règlement pendant le déroulement du rallye. Tout cas non prévu dans le règlement sera étudié par la direction de course, seule habilitée à prendre une décision.
En cas de divergence d'interprétation du règlement sur le plan sportif, le texte français fera foi.

2 - ELIGIBILITE – TITRE

Pas de modification

3 - DESCRIPTION

L' **annexe Nationale Tribute toLiège-Rome-Liège,** comporte un parcours de 250 km dont 6 secteurs de tests de régularité d'une distance totale de 120 km. Il est divisé en 2 étapes.

L'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, les sections neutralisées etc. seront indiqués dans le carnet de route et dans le roadbook, qui donnera aux équipages toutes les informations nécessaires pour poursuivre correctement sa route.

Les Roadbooks seront intégralement représentés en fléché-métré avec de nombreuses indications de direction et de situation.

D'une manière générale, le Roadbook présentera tous les changements de directions. Certaines notes seront ajoutées pour garantir la sécurité ou pour confirmer certains points de passage.

4 - VEHICULES ADMIS

Pas de modification

5 - EQUIPAGES

Pas de modification

6 - DEMANDE D'ENGAGEMENT – DROIT D'ENGAGEMENT – ASSURANCES

6.1 Toute personne souhaitant participer au Tribute to Liège-Rome-Liège doit compléter le document spécifique Tribute (pdf) en ligne sur le site Internet www.liege-rome-liege.org et le renvoyer complété par mail à administration@trajectoire.be.

L'organisateur doit avoir reçu le formulaire le 6 juin 2018 au plus tard.

Un membre de l'équipage ou la voiture pourra être remplacé jusqu'au moment des vérifications administratives, avec l'accord des organisateurs. Seule la direction de course peut autoriser le remplacement de tous les membres d'un équipage.

6.2 Par le fait d'envoyer le formulaire d'engagement, tous les pilotes se soumettent aux dispositions du présent règlement.

6.3 Engagement

6.3.1 Les droits de participation:

Le montant des droits d'engagement s'élève à :

- **375 €** par voiture

Cela inclut :
le **roadbook de chaque étape** ; le système de **chronométrage Tripy** ; la **logistique sportive et technique** (les contrôles horaires, les épreuves de régularité sur routes ouvertes, les prestation des commissaires, des contrôleurs et du staff technique ainsi que le calcul des résultats et l'affichage des classements) **; les plaques et numéros de portières** ; **l'assurance obligatoire**(l'assurance comprend l'assurance responsabilité civile, sans limitation de valeur, du concurrent à l'égard des tiers pendant la manifestation ; **2 accès à la soirée de remise des prix**; **les trophées.**

6.3.2 Mode de paiement

Chaque prestation fera l'objet d'une facture en bonne et due forme émanant de : Trajectoire Management sàrl,
rue Grande-Duchesse Charlotte, 28
L-9515 WILTZ
TVA : LU 2797 0769

Les prestations sont soumises au régime particulier d'imposition de la marge bénéficiaire (art. 56bis du code tva luxembourgeois). La TVA n'est pas récupérable

Chaque facture devra être payée sur le compte bancaire repris sur la facture avec la communication structurée qui y est mentionnée.

6.3.3 Annulation et remboursements

En cas d'annulation de sa participation par un concurrent, pas de remboursement.

Par ailleurs, aucun montant ne sera remboursé en cas d'annulation due à une cause extérieure à la volonté de l'organisateur.

Toute facture émise sera considérée comme due.

Si une annulation devait intervenir avant le non-paiement de la facture, elle resterait due à hauteur des conditions d'annulation reprises ci-dessus.

En cas de litige, le dossier sera confié à notre service juridique et les frais de récupération de créance seront portés à charge du participant.

6.3.4 Le nombre maximum d'engagés est fixé à 30.

6.4 à 6.10 Pas de modification

7 - PUBLICITE

Pas de modification

8 - OBLIGATIONS GENERALES

Pas de modification

9 - DEROULEMENT DU RALLYE

Pas de modification

10 - VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES – PENALITES

Pas de modification

11 - CLASSEMENTS – PRIX – RECLAMATIONS

11.1 Classements

Plusieurs classements seront établis à l'issue de l'événement:

- classement général ;

11.1.1 Les pénalisations sont exprimées en points. Le classement final sera établi par addition des points réalisés dans les épreuves de régularité avec les pénalisations encourues sur le parcours routier pénalisant et les autres pénalités.
L'équipage ayant totalisé le moins de point sera déclaré vainqueur.

11.1.2 Les pénalités encourues pour retard à un contrôle horaire ou dans une épreuve de régularité seront multipliées par le coefficient d'âge (CA) de la voiture et le coefficient modérateur (CM)

11.1.3 Ces coefficients C A & C M ne sont pas appliqués aux pénalités encourues pour avance à un contrôle horaire ou dans une épreuve de régularité.

11.1.4 En cas d'ex-aequo, sera proclamé vainqueur l'équipage de la voiture la plus ancienne. Si l'égalité devait subsister, la victoire reviendrait à l'équipage de la voiture de plus faible cylindrée.

11.1.5 Un classement général provisoire sera établi à la fin de chaque section.

11.2 Prix – Coupes

11.2.1 Classement général

- 1ère équipage : 2 coupes ;
- 2ème équipage : 2 coupes ;
- 3ème équipage : 2 coupes ;

11.3 Remise des Prix

La remise des prix aura lieu lors du diner de remise des prix :
Samedi 16 Juin 2018, à partir de 21:00
Concession Mercedes-Benz, Kalscheuer Alleur
Rue Haie Leruth, 2 - 4432 ALLEUR (BE)

11.4 Réclamations

Toute réclamation devra être faite en accord avec le Code Sportif International.

Chaque réclamation doit être présentée par un seul équipage et ne doit impliquer qu'un seul équipage ou l'organisateur.

Toute décision des Commissaires Sportifs est définiti